

Appréhender les procédures environnementales dans les projets d'infrastructures linéaires



CONTEXTE

Les procédures environnementales des projets d'infrastructures sont nombreuses, complexes et en perpétuelles évolutions. Quelles sont, dans ce contexte, les procédures applicables à vos projets, les interlocuteurs à solliciter et les dossiers d'étude à produire, les délais d'instruction des autorisations sollicitées ?



DATE ET LIEU

29 et 30 octobre 2020
1,5 jour (10h) – Paris



PUBLIC

Directeurs de projet, chefs de projet, responsables d'opération, planificateurs, juristes opérationnels, MOA, bureaux d'études, collectivités et établissements publics



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Transmission des connaissances par des schémas opérationnels, une vulgarisation de la législation environnementale, des retours d'expériences, un cas pratique et l'élaboration d'un planning procédures sur un cas concret



NOMBRE DE PARTICIPANTS

Mini-Maxi : 5-12



COÛT DE LA FORMATION

1000 € HT (pauses et déjeuner inclus)



PRÉREQUIS

Disposer d'une expérience pratique des opérations d'aménagement ou d'infrastructure linéaire.



A L'ISSUE DU STAGE, LES PARTICIPANTS SERONT EN MESURE :

- D'appréhender l'ensemble des procédures environnementales existantes,
- D'identifier les enjeux des procédures,
- De maîtriser leur planification et leur ordonnancement.



INTERVENANTS

Coordination : Nadège ROY

10 ans d'expérience – Juriste spécialisée en droit de l'environnement

Animation : Pauline GOARIN

5 ans d'expérience – Juriste spécialisée en droit de l'environnement

Appréhender les procédures environnementales



29 octobre 2020

- 9h00** Introduction et présentation de la session
- 9h30** **Les différentes concertations**
 - Concertations préalables au titre du code de l'urbanisme
 - Concertation volontaire au titre du code de l'environnement
 - Concertation Inter-administrative
- 10h00** **L'évaluation environnementale**
 - Etude d'impact sur l'environnement et avis de l'autorité environnementale
- 11h00** **Les enquêtes publiques**
 - L'enquête publique régie par le code de l'environnement
 - L'enquête publique régie par le code de l'expropriation
 - La mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- 12h30** Pause déjeuner
- 14h00** **Les Autorisations avant Travaux**
 - Autorisation environnementale :
 - Loi sur l'eau
 - ICPE
 - Dérogation espèces protégées (CNP)
 - Défrichement
 - Archéologie préventive
 - Patrimoine culturel et autorisations d'urbanisme
- 17h30** Fin de la 1^{ère} journée



30 octobre 2020

- 09h00** **Cas pratique**
 - Présentation d'un projet d'infrastructure de transport et identification des procédures administratives environnementales du projet
 - Elaboration d'un planning des procédures et stratégie d'ordonnancement pour respecter la date de mise en service du projet
- 12h00** Fin de la formation

